



FORMATION
Préparation au Certificat de
Préposé au Tir (CPT)
Option complémentaire 2
Travaux subaquatiques

Durée de la formation

2 journées de formation en salle (14 heures) et 1 journée pour l'examen



Public concerné

Ensemble des salariés dont la fonction nécessite une connaissance sur la sécurité de la mise en œuvre des produits explosifs en milieu subaquatique :

- Ouvriers mettant en œuvre les explosifs
- Agents de maîtrise s'assurant de la sécurité des tirs en travaux subaquatiques.
- Encadrants souhaitant acquérir des connaissances sur l'emploi des explosifs en travaux subaquatiques.

Pré requis

Être titulaire du Certificat de Préposé au Tir de base (CPT).

Depuis le décret no 2022-1328 du 17 octobre 2022 une autorisation individuelle préalable aux formations à l'emploi de produits explosifs délivré par le préfet du département du domicile est obligatoire pour suivre la formation.

Objectif de la formation

Assurer une formation de qualité pour permettre aux apprenants d'être admis avec succès aux épreuves de validation de l'option 2 Travaux subaquatiques conformément au référentiel de l'éducation nationale.

Arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir.

Objectif pédagogique

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables de mettre en œuvre des explosifs en sécurité en milieu subaquatique

Contenu Conforme au référentiel Education Nationale

Approche du milieu et des effets d'une explosion sous-marine

- Les éléments du milieu aquatique à prendre en compte
- Les caractéristiques des explosifs utilisés en milieu subaquatique
- Les effets d'une explosion sous-marine
- Les nuisances des tirs subaquatiques

Les équipements de travail

- Les moyens de communication
- Les matériels de sécurité

La détermination de la méthode de tir

- Les dispositifs d'amorçage
- Quelques techniques spécifiques



Les modes opératoires

- Mise en œuvre à partir des plateformes
- Mise en œuvre avec des scaphandriers
- Gestion des dysfonctionnements



Intervenants

- Formatrice : Sophie DUCLOS, ingénieur expert
- Responsable administratif et Référent Handicap : Laurent BOUSQUET



Evaluation

L'Evaluation des candidats se fait par une interrogation orale sur les sujets traités précédemment afin de vérifier les acquis puis par une étude de cas à la fin de la formation.

Examen

A la suite de la formation un examen est organisé par l'inspection Académique. L'examen comprend deux épreuves :

- Oral (questions techniques et sécurité) - EP1
- Mise en œuvre d'explosif (simulée)-EP2

Handicap

Mise en place d'un aménagement spécifique à la demande.

Coût et Financement

Pour la formation et l'inscription à l'examen :
800 € HT / stagiaire

Programmation

Planification sur demande d'une formation à partir de 6 candidats inscrits minimum.

➤ Délai 6 mois maximum.

Réception préalable des dossiers d'inscription 1 mois avant le début de la formation.

CATM : Organisme formateur agréé

Contacts :

Sophie DUCLOS Tél : 06.80.01.52.90

Courriel : sduclos@catm-ingenierie.fr

Laurent BOUSQUET Tél : 06.18.35.55.50

Courriel : lbousquet@catm-ingenierie.fr